STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 1 novembre 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DE NOUVELLES LOIS PLUS STRICTES CONTRE LA CONDUITE AVEC FACULTES AFFAIBLIES PRENANT EFFET AUJOURD'HUI

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que les personnes qui conduisent en état d'ivresse avec un permis assorti de conditions risquent d'être sanctionnés pour un crime, de la même façon que ceux qui conduisent en état d'ivresse avec un retrait de permis. Auparavant, conduire en état d'ivresse avec un permis assorti de conditions était seulement sanctionné comme une infraction au code de la route.

« Aujourd'hui, de nouvelles lois plus strictes entrent en vigueur pour que les conducteurs en état d'ivresse soient tenus à l'écart de nos routes », a déclaré le Gouverneur Cuomo « Renforcer la Loi Leandra et accroître les sanctions permettra de poursuivre les efforts de l'Etat pour empêcher que les conducteurs dangereux et irresponsables prennent le volant et mettent leur vie et celle des autres en danger. Boire et conduire n'a pas sa place dans l'Etat de New York, et nous nous assurerons que ceux qui violent la loi seront correctement sanctionnés pour cela. »

Des permis assortis de conditions sont remis aux conducteurs qui perdent leur permis pour conduite en état d'ivresse mais sont inscrits dans un programme de désintoxication géré par le Département des véhicules à moteur (Department of Motor Vehicles). Un permis assorti de conditions ne peut être utilisé que pour les trajets entre les destinations essentielles, telles que le travail, l'école, et les rendez-vous médicaux.

Prenant également effet aujourd'hui, plusieurs dispositions qui renforcent la Loi Leandra, en particulier celles qui traitent de l'installation obligatoire d'un dispositif de verrouillage du système de démarrage (antidémarreur) sur les véhicules détenus, ou conduits, par une personne condamnée pour un délit ou un crime pour conduite en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogues ou pour toute autre infraction liée à l'alcool. Les antidémarreurs empêchent les conducteurs sous l'emprise de l'alcool de conduire un véhicule à moteur.

La Loi Leandra, qui est entrée en vigueur en décembre 2009, doit son nom à Leandra Rosado, 11 ans, décédée dans un accident de la route, alors qu'elle était passagère d'une voiture conduite par un

conducteur ivre. En plus de l'obligation d'un antidémarreur, la loi érige en crime le fait de conduire en état d'ébriété avec un enfant âgé de moins de 16 ans dans un véhicule. Depuis l'entrée en vigueur de la loi le 22 octobre 2013, plus de 3 300 personnes de l'ensemble de l'Etat de New York ont été arrêtées dans le cadre de la Loi Leandra.

Les nouvelles dispositions qui prennent effet dès aujourd'hui :

- Limiter les circonstances dans lesquelles un tribunal peut dispenser de l'installation d'un antidémarreur au seul cas, lorsqu'une personne sous serment atteste qu'il ou elle n'est pas le propriétaire d'un véhicule à moteur et ne conduira pas de véhicule pendant la période de l'obligation d'un antidémarreur. Mentir sous serment sera considéré comme un parjure. Au mois de juin 2013, plus de 14 000 conducteurs avaient des antidémarreurs installés dans leurs véhicules.

- Préciser que les jeunes contrevenants sont soumis aux mêmes obligations d'antidémarreurs que celles applicables aux adultes.

- Autoriser l'installation d'un antidémarreur avant la détermination de la peine comme mesure préventive.

- Etendre la condition minimale de l'installation d'un antidémarreur de six mois à un an.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418